



Communiqué Pour diffusion immédiate

Projet de loi sur le RQAP : Des avancées, mais encore des excluEs!

Montréal, le 22 mars 2018 – La Coalition pour la conciliation famille-travail-études, qui représente près de deux millions de femmes et d’hommes, réserve un accueil plutôt tiède au projet de loi déposé ce matin par M. Blais sur des assouplissements au Régime québécois d’assurance parentale puisque certaines familles ont été oubliées. En effet, la Coalition aurait souhaité que le RQAP puisse permettre une plus grande accessibilité aux parents-étudiants et aux personnes proches aidantes. Bien que la Coalition reconnaisse que les parents ont besoin de plus de temps et de flexibilité en matière de conciliation famille-travail-études, elle considère que ces mesures doivent s’inscrire dans une loi-cadre.

«Les familles ne doivent pas être réduites à un enjeu électoral et la vision de la conciliation ne doit pas se limiter aux premières années de la vie des enfants», souligne Annik Patriarca, porte-parole de la Coalition.

Par ailleurs, les changements au RQAP ne peuvent pas représenter les seuls moyens d’assurer la conciliation famille-travail-études. L’État doit prendre ses responsabilités et offrir un plan complet permettant à toutes et tous de répondre adéquatement aux enjeux de conciliation, notamment pour les personnes proches-aidantes.

Étalement sur 2 ans le congé parental

Quant aux mesures proposées pour permettre aux parents d’étaler sur 2 ans le congé parental, seule l’application de ces mesures pourra nous permettre d’apprécier leur efficacité pour répondre aux besoins des parents plutôt qu’aux besoins des employeurs.

La Coalition tient à saluer la mesure sur la possibilité du retour progressif au travail, notamment pour permettre aux mères de poursuivre l’allaitement et faciliter la transition aux services de garde.

En ce qui concerne, le fait d’entrecouper son congé par des périodes de travail, cette mesure peut paraître alléchante pour les jeunes familles, cependant, il faudra s’assurer que tous les services de garde pourront soutenir ces choix et ainsi s’assurer que ce sont de véritables choix de la part des parents et non suite à des pressions exercées par leurs employeurs.

«La Coalition est toujours en accord pour toutes mesures qui favorisent la conciliation famille-travail-études. Toutefois, ce projet de loi ne répond pas à tous les besoins, mais il s’agit d’un pas dans la bonne direction», ajoute Annik Patriarca.

La Coalition attend toujours un plan global sur la conciliation famille-travail-études et elle compte participer activement aux débats.

La Coalition pour la conciliation famille-travail-études, composée des principales organisations syndicales québécoises et d'organisations féministes, communautaires et populaires, porte un projet solidaire pour que les Québécoises et Québécois fassent des gains significatifs en matière de conciliation famille-travail-études. La Coalition estime qu'une réponse collective doit être apportée aux bouleversements et aux nouvelles réalités auxquels la population est confrontée.

-30-

La plateforme et la liste des organisations membres sont accessibles : <https://ccfte.wordpress.com/>

Source : Annik Patriarca, Au bas de l'échelle, 514-270-7863 et cell 438-886-8668